> l'employeur peut-il mettre d'office un salarié à la retraite ? · Procédure d'interrogation annuelle du salarié préavis mise à la retraite irrégulière

1237-5-1 LOIn/200847 du 21 janvier 2008 - art. 3 Di Legif. | Plan | Jp.C.Cass. | Jp.Appel | Jp.Admin. | Juricat

A compter du 22 décembre 2006, aucune convention ou accord collectif prévoyant la possibilité d'une mise à la retraite d'office d'un salarié à un âge inférieur à celui fixé au 1° de l'article L. 351-8 du code de la sécurité sociale ne peut être signé ou étendu.

Les accords conclus et étendus avant le 22 décembre 2006, déterminant des contreparties en termes d'emploi ou de formation professionnelle et fixant un âge inférieur à celui mentionné au même 1°, dès lors que le salarié peut bénéficier d'une pension de vieillesse à taux plein et que cet âge n'est pas inférieur à celui fixé au premier alinéa de l'article L. 351-1 du même code, cessent de produire leurs effets au 31 décembre 2009.

1237-6 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007 ■ ■ Legif. ■ Plan ● Jp.C.Cass. ② Jp.Appel ③ Jp.Admin. ② Juricar

L'employeur qui décide une mise à la retraite respecte un préavis dont la durée est déterminée conformément à l'article L. 1234-1.

1 2 3 7 − 7 Ordennance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007 ULegif. ≡ Plan ⊕ Jp.C.Cass. இ Jp.Appel ■ Jp.Admin. ≥ Jurical

La mise à la retraite d'un salarié lui ouvre droit à une indemnité de mise à la retraite au moins égale à l'indemnité de licenciement prévue à l'article L. 1234-9.

Si les conditions de mise à la retraite ne sont pas réunies, la rupture du contrat de travail par l'employeur constitue un licenciement.

- > À quelles indemnités de départ en retraite peut prétendre un salarié ? : Articles L1237-6 et L1237-7 : mise à la retraite par l'employeur
- > L'employeur peut-il mettre d'office un salarié à la retraite ? : Procédure d'interrogation annuelle du salarié préavis, mise à la retraite irrégulière

Sous-section 3 : Départ volontaire à la retraite.

Tout salarié quittant volontairement l'entreprise pour bénéficier d'une pension de vieillesse a droit à une indemnité de départ à la retraite.

Le taux de cette indemnité varie en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. Ses modalités de calcul sont fonction de la rémunération brute dont il bénéficiait antérieurement. Ce taux et ces modalités de calcul sont déterminés par voie réglementaire.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> 19.642, nº 18-19.645, nº 18-19.646 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:S001577]

> À quelles indemnités de départ en retraite peut prétendre un salarié 2 : Départ à la retraite à l'initiative du salarié

Dictionnaire du Droit privé

> Ancienneté (droit du travail)

1237-9-1 Logif. ■ Plan 🎍 Jp. C.Cass. 🏦 Jp. Appel 🖺 Jp. Admin. 🕏 Juricat

Les salariés bénéficient d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement à leur départ à la retraite.

p.133 Code du travail